

Zimbra

anne-cecile.helbert@belinois.fr

Enquête sur le plui

De : Cathy Lambert <catben1821@gmail.com>

mer., 10 janv. 2024 16:53

Objet : Enquête sur le plui 1 pièce jointe**À :** Pluiobb@belinois.fr

Bonjour Mme la commissaire enquêtrice
J'ai plusieurs remarque a vous soumettre

_ je suis étonné de ne pas trouver le bord du Rhonne en zone inondable en 1979 suite à un orage celui-ci est sorti de son lit et est monté jusqu'à la porte d'entrée de la maison de la ferme de la motte les ados de cette ferme et leur cousins ont fabriqué un radeau avec des bidons et passaient au dessus des clôtures des champs pour dire la hauteur de l'eau Comment aujourd'hui peut on oublier ce fait et ne pas en tenir compte
Avec toutes les catastrophes que on voie comment continuer a faire l'autruche
Faut il attendre des morts pour réagir ?

_alors que la commune possède une grande partie du côté droit du Rhonne depuis le chemin du moulin du rancher jusqu'aux terrains de foot quel est l'intérêt d'avoir aussi ceux du côté gauche ?

Quel intérêt de faire un chemin côté terre agricole alors qu'il serait si simple et beaucoup plus utile et intelligent de le faire du côté des habitations pour le bien des habitants

Alors que l'on parle de protéger les terres agricoles et les exploitations quel est l'intérêt de mettre des contraintes supplémentaires à ces exploitants ?

Quel est l'intérêt de faire faire de gros détours au riverains pour accéder au chemin alors que côté habitation ils y auraient accès directement

Alors que l'état, les régions, les départements sont déjà très endetté quel est l'intérêt pour la commune de gaspiller autant d'argent pour avoir a entretenir les 2 côté du ruisseau ?

Quel est l'intérêt pour une commune a limite de passer sous la tutelle de la préfecture a cause du nombre d'employés communaux de se créer encore des contraintes d'entretiens supplémentaire ?

Alors que le plui parle pour ces zones et milieu riche en bio diversité ayant un rôle dans le fonctionnement des écosystèmes

Et lieu de reproduction et de chasse pour la faune venir perturber et détruire ce milieu alors que le chemin côté habitation serait le plus plud approprié, et surtout là les 2 côtés du ruisseau seront impacté

Tout en sachant que pour les exploitant il est parfois difficile de se sortir de ces champs car très humide

Le classement de ces terres en zone inondable ou humide est il fait e'est fonction de la réalité du terrain ou au besoin et à la volonté de certaines personnes ?

Sinon pourquoi ne sont t'ils pas classé en zone inondable ou humide ?

Vous trouverez ci-joint, voir dans un autre mail des photos de chemin de la commune déjà fait et vous pourrez vous rendre compte de l'impacte que la mise en place de ce chemin va avoir sur l'environnement et la biodiversité proche de ce chemin, et encore les photos ont été prise en hivers

Je n'ose même pas imaginer ce que cela pourrait être à la belle saison

_ concernant le pré du moulin qui est comme par hasard devenu constructible juste avant les dernières élections municipales. Est ce pour faire une faveur à son beau frère que le maire a classé ce terrain constructible au cas où il ne serait pas réélu ?

Et la parti du bas proche du ruisseau qui n'est pas constructible, l'entretien sera t'il à la charge de la commune ?

Peut on quand l'on fait un plui prendre en compte le changement climatique et respecter la nature avant que des catastrophes arrivent

Cordialement

Benoit Lambert la bazoge
Jacqueline Lambert teloché
Envoyé depuis mon téléphone Huawei



IMG_20191127_144802_resized_20240110_045340388.jpg
792 ko











